

Collectif de Défense de l'Hôpital de Die
2, rue des Quatre Cantons
26150 DIE

à Die, le 30 janvier 2017

A : Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales, de la
Santé et des Droits des Femmes
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Renouvellement urgent des autorisations de fonctionnement de la maternité et de la chirurgie du centre hospitalier de Die (Drôme)

Madame La Ministre,

En juin 2016, par un arrêté 2016-1202, vous avez accordé le « *renouvellement de l'autorisation de gynécologie-obstétrique sous forme d'hospitalisation complète* » pour le Centre hospitalier de Die jusqu'au 31 décembre 2017. Parallèlement, les autorisations de fonctionnement de la chirurgie ont été aussi prolongées afin d'assurer la sécurité du service de maternité.

Vous indiquiez dans cet arrêté : « *Ce délai de dix-huit mois doit être mis à profit pour rechercher, notamment, dans le cadre de la mise en place d'opération de coopération comme le groupement hospitalier de territoire, des solutions durables aux points de fragilité identifiés dans les modalités de fonctionnement.* ».

Les élus locaux (M. Mariton, député, M. Guillaume sénateur, M. Buis conseiller départemental, M. Matheron président de la communauté des communes du Diois, M. Trémolet maire de Die et président du conseil de surveillance de l'hôpital de Die) que vous aviez rencontrés en avril 2016 avaient indiqué à la population, par voie de presse, qu'il s'agissait de trouver les professionnels de santé nécessaires au fonctionnement des services de maternité et de chirurgie.

Vous précisiez d'ailleurs que deux postes de gynécologues obstétriciens allaient être publiés. Vous souligniez également « *l'organisation renforcée des phases prénatales et postnatales au centre hospitalier de Die* », résultat de plusieurs années de travail innovant des équipes en place pour consolider le service et la sécurité des parturientes.

À la suite de ces autorisations dérogatoires, les postes ont été publiés par le Centre National de Gestion pour la gynécologie obstétrique et la chirurgie. À notre connaissance trois professionnels de santé se sont fait connaître pour les postes de gynécologie obstétrique, mais n'ont pas candidaté dans les formes requises ne souhaitant pas s'engager tant que l'avenir de la maternité n'était pas assuré pour une durée normale, soit cinq ans. La seconde publication des postes en janvier n'a pas plus convaincu ces professionnels de santé ni d'autres.

Ces professionnels de santé, avec qui nous avons contact, nous confirment qu'ils candidatent dans les bonnes formes si une autorisation de cinq ans était accordée. Il ne peuvent envisager de vivre ce que l'équipe actuelle vit depuis des années : cinq dérogations ou sursis - de douze à dix huit mois en sept ans – synonyme d'impossibilité de se projeter dans un projet stable et pérenne.

En outre, compte-tenu des prochaines échéances électorales aucune promesse orale de renouvellement ne

peut être crédible, ni suffire à rassurer ces professionnels.

Par ailleurs, indépendamment de l'échéance du 31 décembre 2017, le Chef de service de la maternité de Die souhaite prendre sa retraite en avril 2017. Cette nouvelle situation met en péril le prolongement de l'activité de la maternité dès le mois de mai alors que de nombreuses femmes enceintes sont déjà inscrites. Il est donc urgent de trouver les professionnels de santé nécessaires pour assurer la sécurité des parturientes et la pérennité du service.

En tout état de cause, comme vous le souligniez dans l'arrêté 2016-1202 de juin 2016 « *l'éloignement de certaines zones départementales vis-à-vis de l'hôpital de Valence, [entraîne] un risque pour la population, en l'absence de dispositif de substitution* ». Or, à ce jour, aucun dispositif de substitution n'existe particulièrement pour les parturientes du haut Diois situées jusqu'à une heure de l'hôpital de Die. Il est donc impératif et vital d'agir sans plus attendre, sauf à prendre la responsabilité d'une fermeture et de ses conséquences (accidents, accouchements sur la route...).

Pour cela, nous vous demandons, Madame la Ministre de la Santé, d'accorder de toute urgence un renouvellement de l'autorisation des services de gynécologie obstétrique et de chirurgie pour une période de cinq ans dans un délai permettant d'assurer sereinement la transition. La véritable échéance c'est le moi de mai 2017. Des professionnels de santé sont prêts à candidater très rapidement si cette autorisation était accordée.

La population Dioise reste très attachée aux services rendus par le Centre Hospitalier de Die. Une pétition du collectif de défense de l'hôpital de Die demandant des autorisations de fonctionnement de cinq ans a reçu plus de 8000 signatures en une semaine. Nous n'avons jamais connu une telle réactivité.

Dans l'attente, nous restons à votre entière disposition pour vous accompagner sur ce dossier pour lequel nous pouvons apporter notre expertise et la parole des usagers du service public hospitalier.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre de la santé, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Collectif de Défense de l'Hôpital de Die,
le Président

Philippe Leeuwenberg